

Mémorial  **Memorial**
du des
Grand-Duché de Luxembourg. **Großherzogtums Luxemburg.**

Samedi, 9 avril 1938.

N° 24

Samstag, 9. April 1938.

Arrêté du 1^{er} avril 1938, portant modification des taux de mouture et de mélange du froment resp. des farines de froment, du seigle, resp. des farines de seigle, fixés par l'arrêté du 12 octobre 1937.

Le Conseil du Gouvernement,

Vu l'arrêté grand-ducal du 31 janvier 1930, concernant la mouture obligatoire des blés indigènes ;

Vu l'arrêté du 8 février 1930, pris en exécution de l'arrêté grand-ducal du 31 janvier 1930, concernant la mouture obligatoire des blés indigènes, modifié par l'arrêté du 4 octobre 1932 ;

Revu l'arrêté du 12 octobre 1937, portant fixation des taux de mouture et de mélange ;

Arrête :

Art. 1^{er}. L'arrêté du 12 octobre 1937 est rapporté.

Art. 2. Le pourcentage minimum des blés indigènes que les meuniers devront obligatoirement employer à la fabrication des farines destinées à la panification et aux divers usages alimentaires dans le pays est fixé à 70%, soit 65% pour le froment, et 5% pour le seigle.

70% de farine indigène, soit 65% de farine de froment indigène et 5% de farine de seigle indigène devront être incorporés à la farine importée destinée à la fabrication de pain et à d'autres usages alimentaires dans le pays.

Le pain et les autres produits de la boulangerie fabriqués dans le pays pour la consommation indigène, ainsi que ceux mis en vente, vendus ou transportés dans le pays, devront être fabriqués avec

Beschluß vom 1. April 1938, betreffend Abänderung der durch den Beschluß vom 12. Oktober 1937 festgesetzten Vermahlungs- und Mischungsätze für Weizen und Weizenmehl, sowie für Roggen und Roggenmehl.

Die Regierung im Konseil,

Nach Einsicht des Großh. Beschlusses vom 31. Januar 1930, betreffend den Vermahlungs- und Mischungsatz für Inlandsgetreide ;

Nach Einsicht des Beschlusses vom 8. Februar 1930, in Ausführung des Großh. Beschlusses vom 31. Januar 1930, betreffend den Vermahlungs- und Mischungsatz für Inlandsgetreide, abgeändert durch den Beschluß vom 4. Oktober 1932 ;

Nach Einsicht des Beschlusses vom 12. Oktober 1937, betreffend Festsetzung der Vermahlungs- und Mischungsätze ;

Beschließt :

Art. 1. Der Beschluß vom 12. Oktober 1937 ist außer Kraft gesetzt.

Art. 2. Der Mindestprozentsatz an Inlandsgetreide, das die Müller bei der Herstellung von Mehl, das zur Brotbereitung und zu sonstigen Ernährungszwecken im Inland bestimmt ist, zu vermahlen verpflichtet sind, ist auf 70%, d. i. 65% für Weizen und 5% für den Roggen festgesetzt.

Dem eingeführten Mehl, das zur Brotbereitung und zu sonstigen Ernährungszwecken im Inland bestimmt ist, müssen 70% Inlandsmehl, d. i. 65% Inlandsweizenmehl und 5% Inlandsroggenmehl einverleibt werden.

Brot und sonstige Backwaren, die im Inland zum inländischen Verbrauch hergestellt werden, sowie diejenigen, die zum Verkauf ausgestellt, verkauft oder transportiert werden, müssen aus Mehl hergestellt

de la farine produite ou mélangée selon les prescriptions qui précèdent.

Art. 3. Cet arrêté sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1938.

Les Membres du Gouvernement,

P. Dupong.
Jos. Bech.
Nic. Margue.
P. Krier.
R. Blum.

Arrêté du 7 avril 1938, portant modification de celui du 16 août 1922 réglant l'exécution de la loi du 15 août 1922 sur le timbre des lettres de voiture.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,*

Vu la loi du 15 août 1922, portant création d'un impôt du timbre sur les lettres de voiture, les transports des colis et les récépissés des bagages;

Vu l'arrêté du 16 août 1922 réglant l'exécution de cette loi;

Vu l'art. 3 de la loi du 28 mars 1938, portant au double l'impôt créé par la loi du 15 août 1922;

Après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrête :

Art. 1^{er}. Par dérogation à l'art. 1^{er} de l'arrêté du 16 août 1922 il est créé des timbres mobiles de 20 cts., 40 cts., 1 fr., 2 fr., 3 fr., 4 fr., 6 fr., 8 fr., 10 fr. et 20 fr.

Ces timbres seront du même type que ceux créés par l'arrêté du 16 août 1922.

Par dérogation au même article, les bulletins d'expédition documentant le transport de colis ou de bagages par l'administration des Postes, seront munis d'un timbre noir de 20 centimes.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 7 avril 1938.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
P. Dupong.*

sein, das entsprechend den vorhergehenden Vorschriften hergestellt oder gemischt ist.

Art. 3. Dieser Beschluß wird im „*Mémorial*“ veröffentlicht.

Luxemburg, den 1. April 1938.

Die Mitglieder der Regierung,

B. Düpöng.
Jos. Bech.
Nic. Margue.
P. Krier.
R. Blum.

Beschluß vom 7. April 1938 betreffend Abänderung desjenigen vom 16. August 1922 über die Frachtstempelsteuer.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,*

Nach Einsicht des Gesetzes vom 15. August 1922, über die Frachtstempelsteuer;

Nach Einsicht des Beschlusses vom 16. August 1922, betreffend die Ausführung dieses Gesetzes;

Nach Einsicht des Art. 3 des Gesetzes vom 28. März 1938, wodurch die durch das Gesetz vom 15. August 1922 eingeführte Steuer verdoppelt wird;

Nach Beratung der Regierung im Conseil;

Beschließt:

Art. 1. In Abänderung des Art. 1 des Beschlusses vom 16. August 1922 werden Stempelmarken zu 20 Cts., 40 Cts., 1 Fr., 2 Fr., 3 Fr., 4 Fr., 6 Fr., 8 Fr., 10 Fr., und 20 Fr. ausgegeben.

Diese Stempelmarken sind von derselben Art, wie diejenigen, welche durch den Beschluß vom 16. August 1922 eingeführt wurden.

In Abweichung vom selben Artikel werden die Begleitadressen, welche Paket- oder Gepäcksendungen im Postverkehr beurkunden, mit einem schwarzen, gedruckten Stempel von 20 Cts. versehen.

Art. 2. Dieser Beschluß wird im „*Mémorial*“ veröffentlicht.

Luxemburg, den 7. April 1938.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
B. Düpöng.*

Avis. — Administration communale. — Par arrêté grand-ducal en date du 28 mars 1938, M. Mathias *Welbes*, cultivateur, à Hoscheid, a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la commune de Hoscheid.

— Par arrêté ministériel en date du 30 mars 1938, M. Eugène *Jost*, commerçant, à Hoscheid, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Hoscheid. — 30 mars 1938.

— Par arrêté grand-ducal en date du 7 avril 1938, M. Pierre *Gansen*, ouvrier d'usine, à Niedercorn, a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la commune de Differdange.

Par le même arrêté grand-ducal M. Albert *Görres*, ouvrier d'usine à Differdange, et M. Jean *Keppes*, magasinier, à Obercorn, ont été nommés aux fonctions d'échevins de la commune de Differdange. — 8 avril 1938.

Arrêté du 7 avril 1938, concernant le tarif des douanes.

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement,

Vu l'art. 4 de la Convention du 25 juillet 1921, établissant une Union économique entre le Grand-Duché et la Belgique ;

Vu l'arrêté royal belge du 28 mars 1938, concernant le tarif des douanes, publié au *Moniteur belge* du 3 avril 1938, pages 1996 à 1998 ;

Après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrête :

Article unique. — L'arrêté royal belge précité du 28 mars 1938 sera publié au *Mémorial* pour être exécuté dans le Grand-Duché.

Luxembourg, le 7 avril 1938.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
P. Dupong.*

Arrêté royal belge du 28 mars 1938 concernant le tarif des douanes.

Léopold III, Roi des Belges,

Vu l'art. 2 de la loi du 10 juin 1920 (1), ainsi conçu :

« Quand, pour des raisons pressantes d'ordre économique, des changements doivent être apportés d'urgence au tarif des douanes, le Gouvernement est autorisé à prescrire l'application anticipée de nouveaux droits, sous la condition de déposer aux Chambres, immédiatement si elles sont réunies, sinon dans leur plus prochaine session, un projet de loi qui ratifie la mesure.

« Si le projet n'est pas adopté, les droits perçus ou, le cas échéant, l'excédent de ces droits par rapport à ceux qui ressortent de l'ancien tarif, seront restitués dans la forme à déterminer par le Ministre des Finances » ;

Considérant que, dans les circonstances actuelles, il y a lieu d'aménager le régime douanier des huiles minérales désignées ci-après ;

Sur la proposition de Notre Conseil des Ministres,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. — A partir du 4 avril 1938, le tableau des droits d'entrée, annexé à la loi du 8 mai 1924 (2) est modifié ainsi qu'il suit :

(1) *Mémorial* 1922, n° 29bis, page 56.

(2) *Mémorial* 1924, n° 56, page 753.

Numéros du tarif	Marchandises	Droits d'entrée			Coefficients de majoration	Droits applicables
		Quotité				
		Base	Tarif maximum	Tarif minimum		
	Fr. c.	Fr. c.		Fr. c.		
Ex 195	Huiles de pétrole, de schiste, de lignite et autres huiles minérales similaires :					
	a) Sans changement (1) (2)				Sans changement.	
	b) Huiles raffinées ou épurées, légères (éthers de pétrole, essences, white spirit) (3), destinées :					
	1. Au traitement industriel de matières premières (2)	Hectol.	104 —	34 50	—	34 50
	2. A des usages industriels définis (2)	Hectol.	207 —	69 —	—	69 —
	3. A d'autres usages (4)	Hectol.	413 —	137 50	—	137 50
	c) Huiles raffinées ou épurées, moyennes (5)					Sans changement.
	d) Huiles lourdes (6) :					
	1. Huiles combustibles :					
	A. Gasoil (7)					Sans changement.
	B. Sans changement					Sans changement.
	2. Huiles de graissage (8)					Sans changement.
	3. Sans changement					Sans changement.

(1) Maintien du renvoi existant.

(2) Ces usages, ainsi que les conditions du régime, sont déterminés par le Ministre des Finances.

(3) On entend par *huiles légères* :

a) Les liquides dont la densité ne dépasse pas 0.788 à 15 degrés centigrades ;

b) Ceux d'une densité supérieure à 0.788 à 15 degrés centigrades fournissant à la distillation 90 p. c. et plus de leur volume avant 225 degrés centigrades ;

c) Ceux qui, avec une densité supérieure à 0.788 à 15 degrés centigrades et une distillation inférieure à 90 p. c. de leur volume avant 225 degrés centigrades, ont leur point d'inflammabilité en vase clos à 25 degrés centigrades ou moins.

Toutefois, les produits qui ont une densité de 0.780 à 0.788 à 15 degrés centigrades, qui distillent au plus 20 p. c. de leur volume jusqu'à 175 degrés centigrades et dont le point d'inflammabilité en vase clos est supérieur à 30 degrés centigrades, sont assimilés aux huiles moyennes.

On entend par *white spirit* les liquides dont la densité n'est pas supérieure à 0.805 à 15 degrés centigrades et qui, distillant 90 p. c. et plus de leur volume avant 225 degrés centigrades, ont un point d'inflammabilité en vase clos supérieur à 25 degrés centigrades.

(4) Y compris les huiles minérales lourdes (gasoils) décolorées susceptibles de servir de carburant, en mélange avec les huiles légères.

(5) Renvoi (7) existant. | (6) Renvoi (8) existant. | (7) Renvoi (9) existant. | (8) Renvoi (10) existant.

Note ad n° 195. — Les méthodes de constatations pour la classification des huiles minérales sont déterminées par le Ministre des Finances.

L'imposition des produits taxés à l'hectolitre doit s'établir sur le volume à la température de 15 degrés centigrades.

Art. 2. — Les taux repris à l'art. 1^{er} ci-dessus sont exempts du décime et demi additionnel fixé par la loi du 23 mars 1932 (1).

Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(1) *Mémorial* 1932, page 197.

Relevé des Luxembourgeoises de naissance qui ont fait en 1937 la déclaration pour conserver la nationalité luxembourgeoise en vertu de l'art. 24, n° 3 de la loi du 23 avril 1934.

Noms et prénoms 1	Résidence 2	Lieu et date de naissance 3	Date de la déclaration 4
André Léontine, épouse Offermann Gustave-Albert	Rodange	Stockem-Asselborn 27. 9.1913	27. 1.1937
Baroffio Gaudenzina, épouse Tenconi Henri	Differdange	Obercorn 24. 1.1915	16. 2.1937
Barthelmy Marie-Anne-Joséphine, épouse Orth Joseph-Nicolas	Bettembourg	Bettembourg 2. 8.1913	10. 2.1937
BattochioSantina, épouse Bensi Louis	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 27. 7.1915	11. 6.1937
Baum Elise, épouse Becker Pierre	Dudelange	Waldbillig 5. 1.1881	11.12.1937
Becker Elisabeth, épouse Büffel François	Luxembourg	Eich 19. 4.1899	13. 9.1937
Becker Marie-Aline-Guillemette-Françoise, épouse Forster Frédéric-Charles	Echternach	Echternach 16. 2.1907	20.11.1937
Bettendorff Valérie-Suzanne, épouse Etting Lucien-Pierre-Antoine	Bettembourg	Bettembourg 17. 9.1907	5.10.1937
Biever Suzanne, dite Julie, épouse Schwarz Guillaume	Bettembourg	Bettembourg 31. 5.1914	3. 6.1937
Bingen Madeleine, épouse Menghi Jacques	Wellenstein	Wellenstein 19.11.1909	11. 4.1937
Birchen Suzanne, épouse Dal Canto Humbert	Dudelange	Berg-Betzdorf 3. 1.1895	14. 4.1937
Bollini Marie-Anne, épouse Langlais Pierre- René-Léon	Rodange	Rodange 27.12.1911	25. 2.1937
Bouché Marguerite, épouse Battisti Pierre- Fortunat	Rodange	Rodange 6.10.1887	23. 3.1937
Brachmont Marie-Joséphine, épouse Stefanowitsch Nicolas	Esch-s.-Alz.	Liefrange 18. 2.1905	2. 7.1937
Bremer Marie, épouse Roussel Jean-René- Charles	Bonnevoie	Pont-à-Mousson 30. 6.1914	3.12.1937
Brimayer Elise-Ernestine, épouse Clin Jean- Guilbert-Wulphy	Burmerange	Burmerange 21. 2.1918	30. 5.1937
Brimmeyer Marie, épouse Schiltz Maurice- Michel	Luxembourg	Luxembourg 9. 1.1912	21. 5.1937

1	2	3	4
Colbett Mélanie-Marguerite, épouse Swiontek Stanislas	Larochette	Larochette	4. 5.1917 7.10.1937
Collet Suzanne, épouse Stolz Ernest	Mersch	Pétange	17. 4.1918 8. 7.1937
Conrady Léonie-Barbe, épouse Wenzl Hans-Georges	Rodange	Bonnevoie	4. 1.1913 26.10.1937
Conrath Anne-Marie-Amélie-Lucie, épouse Sauvage René-Clement	Mondorf-les-Bains	Mondorf	17. 2.1910 29. 9.1937
Costantini Julie, épouse Gammaitoni Charles	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz.	2.10.1915 1.10.1937
Decker Marie, épouse Brocco Richard	Schiffflange	Schiffflange	19. 1.1912 20. 4.1937
Dehossé Ernestine-Noémie-Florence, épouse Minart Marcel-Arthur-Léopold-Ghislain	Châtelet (Belgique) resp. Luxembourg	Luxembourg	8.11.1910 8. 1.1937
de Jong Marguerite, épouse Einhorn Benno	Esch-s.-Alz.	Pintsch	11. 1.1918 1. 9.1937
Determe Emilie, épouse Di Centa Olive	Ettelbruck	Pommerloch	28. 3.1920 2. 9.1937
Deville Augustine, épouse Vanderheyden Ludovic-Arthur	Hollerich	Gasperich	13. 6.1897 20. 9.1937
Diederich Marie, épouse Banz Pierre	Drauffelt	Hosingen	13. 8.1906 16. 1.1937
Dzwonkowski Anne-Marie, épouse Born Nicolas	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz.	9. 4.1915 29. 1.1937
Eisenlöffel Marie, dite Suzanne, épouse Pavsic Maximilien	Luxembourg	Luxembourg	20. 9.1908 8.11.1937
Elcheroth Marie, épouse Kinarian Noubar	Mersch	Bettembourg	11.11.1910 17. 3.1937
Ewen Catherine, épouse Wilhelm Arnould	Esch-s.-Alz.	Oberwampach	29. 4.1909 6. 8.1937
Faber Caroline, épouse Petry Henri	Rodange	Blaschette	26. 2.1912 8.10.1937
Feck Anne, épouse Stringaro Primo Santo	Merl	Heffingen	30. 1.1911 3.12.1937
Fischer Marie, épouse Alt Jean	Pétange	Pétange	6.10.1909 7. 7.1937
Gaspar Marie-Joséphine, épouse Baak Jean-Bernard-Catherine	Luxembourg	Remich	8. 2.1891 6. 1.1937
Gehres Suzanne, épouse Klauner Georges-René	Boulaide	Buschrodt	4. 5.1894 20.11.1937
Gelhausen Catherine, épouse Renner Jean-Othon	Belvaux	Bettendorf	26.10.1907 28. 6.1937
Geschwind Juliette-Joséphine dite Aline, épouse Biacchi Victor	Kayl	Luxembourg	2.10.1918 9.12.1937
Göbbels Anne-Marie-Joséphine, épouse Deckers Louis-François-Marie-Paul-Alexandre	Luxembourg	Esch-s.-Alz.	7. 4. 1915 28. 9.1937
Göderich Marie-Catherine, épouse Lapp Jean-Georges	Dudelange	Dudelange	16. 2.1911 22.11.1937
Gröbig Joséphine-Jeanne, épouse Knitter Sigefroi	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz.	27.7.1916 16.12.1937
Haas Elisabeth, épouse Kloss Alfred-Armand-Richard	Bonnevoie	Esch-s.-Alz.	22. 1.1913 3.12.1937
Haeck Anne, épouse Minkoff Michel	Paris (XIX)	Dahlem (Garnich)	26. 8.1898 11.10.1937
Haeck Rose, épouse Fuerpass Rodolphe	Dahlem-Garnich	Dahlem	29. 4.1914 10.11.1937
Hayum Milla-Mathilde, épouse Winter Kurt	Luxembourg	Hollerich	3. 5.1905 17. 3.1937

1	2	3	4
Heiderscheid Marie, épouse Monti Jean-Baptiste	Kayl	Tétange	9. 4.1911 15. 3.1937
Henckes Julie-Marie-Suzanne, épouse Brunner Rodolphe	Heisdorf-Steinsel	Hollerich	12.12.1914 11.12.1937
Hengesch Marie, épouse Weichbrecht Jean-Charles	Rumelange	Rumelange	27.11.1914 20. 9.1937
Herber Anne-Pauline, épouse Kaiser François	Luxembourg	Luxembourg	19. 7.1903 28. 9.1937
Hermann Joséphine, épouse Frigo Frédéric-Angélo	Esch-s.-Alz.	Fennange	27. 3.1917 6. 8.1937
Hermes Marguerite-Marie, épouse Becker Pierre	Echternach	Echternach	22.12.1910 12. 6.1937
Herz Irme, épouse Krieser Joseph	Tell Aviv-Palestine resp. Luxembourg	Luxembourg	27. 3.1898 19.10.1937
Hildgen Anne-Louise-Marie-Marguerite, épouse Sczupak Bertold	Luxembourg	Luxembourg	12. 6.1908 12.11.1937
Hoffmann Marie, épouse Ingwiller Joseph	Esch-s.-Alz.	Mühlenweg-Luxbg.	7. 3.1896 25. 2.1937
Housse Joséphine-Marguerite, épouse Thielen Jean-Adam	Luxembourg	Rollingergrund	2. 8.1899 28. 9.1937
Jung Catherine, épouse Gedda Jean	Esch-s.-Alz.	Belvaux	1. 7.1915 22. 1.1937
Kauffmann Thérèse, épouse Arih Miroslaw	Differdange	Differdange	4. 6.1913 8. 2.1937
Kayser Catherine, épouse Mader Antoine	Mœstroff	Mœstroff	30. 3.1911 21. 9.1937
Kemp Sophie-Catherine, épouse Pavsic Valentin	Ansembourg	Ansembourg	13. 5.1902 20. 6.1937
Kieffer Elise, épouse Schwitz Alfred	Horas-Bettborn	Horas	17. 4.1918 22. 2.1937
Kler Anne-Marie, dite Françoise, épouse Wendelborn Hans-Henri-Charles	Luxembourg	Luxembourg	3. 2.1911 3. 2.1937
Knaff Suzanne-Joséphine-Rosalie, épouse Höhn Pierre	Bonnevoie	Luxembourg	12. 7.1913 22.10.1937
Kneip Marguerite, épouse Wolfanger Charles	Mondorf-les-Bains	Ernzen-Larochette	18. 5.1897 10. 3.1937
Knull Hertha, épouse Heil Maximilien-Pierre	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz.	25.11.1917 20. 8.1937
Kœpges Marie-Marguerite, épouse Hinkels Bernard	Doncols	Doncols	6. 3.1905 19. 6.1937
Kolten Suzanne, épouse Concari Jean-Alexandre-Louis	Schiffange	Rumelange	23. 6.1890 31. 5.1937
Kox Anne, épouse Mehn Michel	Remich	Remich	30.11.1916 28. 1.1937
Kraus Emilie, épouse Gubbiotti Mario	Pétange	Pétange	13. 5.1915 16.10.1937
Kreff Marie, épouse Miotto Joseph	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz.	27. 5.1920 28. 6.1937
Lefeber Albertine-Philomène, épouse Bertozzi César-Philippe	Pétange	Differdange	19. 4.1916 25. 9.1937
Leifgen Marie, épouse Rohsler Joseph	Differdange, resp. Eselborn	Eselborn	24. 1.1910 25. 2.1937
Libardi Emilda, épouse Venzo Carlo-Anselmo	Dudelange	Dudelange	17. 1.1908 18. 5.1937
Limpach Elise-Marie, épouse Weins Jean-Aloyse	Bascharage	Hautcharage	28. 3.1913 15. 5.1937

1	2	3	4
Litt Jeanne-Catherine, épouse Lorenz Charles	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz.	25. 7.1909 31. 7.1937
Mahren Barbe, épouse Melchior Jean	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz.	4. 7.1906 23. 4.1937
Majerus Anne-Marie, épouse Ehrhardt Nicolas	Tétange	Weimerskirch	1. 8.1899 29. 7.1937
Marx Germaine-Gertrude, épouse Deichmann Eric	Esch-s.-Alz.	Rumelange	4.10.1914 10.11.1937
May Suzanne, épouse Schaeffer Emile-Gaston-Marcel	Esch-s.-Alz.	Ettelbruck	26. 3.1905 22. 4.1937
Meyer Elisabeth, épouse Verbeeck Auguste-Jean	Esch-s.-Alz.	Heinerscheid	10.12.1908 15.12.1937
Meyer Suzanne-Marie, épouse Prinz Günther-Ferdinand-Albert	Bonnevoie	Luxembourg	8.12.1914 3.12.1937
Morette Eve, épouse Kerber Nicolas	Dudelange	Sandweiler	18. 6.1905 20. 5.1937
Muhlen Sophie-Marie, épouse Scholer Pierre	Ettelbruck	Ettelbruck	15.11.1914 2. 2.1937
Müller Marie-Augustine-Hermine, épouse von Pidoll Jacques	Lintgen	Hollerich	16.10.1917 1.11.1937
Ney Anne-Marguerite, épouse Hilger Jacques-Denis	Schieren	Schieren	15. 2.1916 1. 3.1937
Ney Catherine, épouse Fau Jean-Gérard	Differdange	Lintgen	29. 6.1904 26. 7.1937
Ney Louise, épouse Denk Sébastien	Schifflange	Esch-s.-Alz.	2.12.1913 3. 4.1937
Nigon Alice-Suzanne, épouse de Welde Gaston-Léopold-Mathias	Luxembourg	Hollerich	25. 9.1906 26. 7.1937
Nosbusch Catherine, épouse Adler Pierre	Diekirch	Weiler-Vianden	12. 7.1906 6. 3.1937
Peters Marie, épouse Bonani Avelino-Brunon	Esch-s.-Alz.	Hosingen	14.11.1914 15. 6.1937
Petit Marie-Lilly, épouse Massonet Jean-Hubert	Ettelbruck	Dudelange	22. 5.1917 22. 5.1937
Polivka Marie-Berthe, épouse Kempa Joseph	Larochette	Larochette	2. 5.1906 20. 9.1937
Rausch Marguerite, épouse Hein Nicolas-Pierre	Bettembourg	Boulaide	4. 9.1910 2.12.1937
Rosenstiel Jeanne, épouse Mayer Maurice	Luxembourg	Luxembourg	7.10.1902 13.11.1937
Seiler Françoise-Marie, épouse Creola Jean-Baptiste	Bonnevoie, resp. Volme-range-les-Mines	Hollerich	6. 7.1910 12. 7.1937
Serres Marie-Joséphine, épouse Rau Gauthier	Ettelbruck	Kautenbach	27. 3.1912 2. 9.1937
Seyler Anne-Célestine-Thérèse, épouse Krebs Max-Willy	Wecker	Schweich	2. 1.1908 20. 7.1937
Siebenbour Marie, épouse Linster Jean-Pierre	Kleinmacher	Kleinmacher	11. 3.1899 2. 3.1937
Schiltz Emilie-Marie, épouse Laureys Florimond-François-Laurent	Esch-s.-Alz.	Crauthem	18. 3.1911 4. 9.1937
Schleck Pauline, épouse Feilen Jean	Luxembg.-Scheidhof	Sandweiler	15.12.1910 3.12.1937
Schmit Germaine, épouse Dedye Auguste	Luxembourg	Luxembourg	17. 1.1920 23.11.1937
Schmit Marie, épouse Jarosz Jean	Bettembourg	Bivange	11. 3.1908 23. 9.1937

1	2	3	4	
Schmitt Régine-Suzanne-Catherine, épouse Hannes Adolphe-Louis	Esch-s.-Alz.	Ottange (Moselle)	21. 4.1910	10. 6.1937
Schmitz Emilie, épouse Zambon Mario-Louis	Dudelange	Dudelange	9. 5.1913	8. 4.1937
Schock Marie-Eugénie, épouse Hiebel Eric	Vilvorde (Belgique) resp. Luxembourg	Bonnevoie	3.10.1903	3.12.1937
Schumacher Jeanne-Marie, épouse Kellner Etienne-Jean	Differdange	Nilvange (Moselle)	28. 8.1913	13.10.1937
Schuster Marie-Anne-Félicie, épouse Dallimore Thomas-James	Mondorf-les-Bains	Wilwerdange	14.12.1900	20.10.1937
Steffen Elise, épouse Thielen Léonard	Oberfeulen	Oberfeulen	22. 9.1902	8.11.1937
Tabourin Julie-Marie, épouse Redo Manuel	Ellange	Ellange	4.10.1910	2. 7.1937
Tani Cléonisse, épouse Belucci Rodolphe.	Schiffflange	Schiffflange	7. 3.1915	26. 7.1937
Thill Madeleine, épouse Andric Isidore	Dudelange	Bassompierre (Mos.)	20. 4.1900	13.11.1937
Thillerich Berthe-Madeleine, épouse Kazmierczak Michel	Dudelange	Dudelange	15. 2.1920	3.12.1937
Thomé Marie-Irène, épouse Duguet Jean-Charles	Anvers resp. Echternach	Echternach	7. 7.1915	26. 5.1937
Trossen Marie-Suzanne, épouse Aubart Michel	Dudelange	Redange-s.-Attert	30.12.1906	16. 3.1937
Vormus Jeanne, épouse Richard Frédéric	Ettelbruck	Ettelbruck	5. 5.1911	21.12.1937
Wagener Hélène-Marguerite, épouse Ledoux Gustave-Alfred-Justin	Châtelet (Belgique) resp. Echternach	Echternach	27. 9.1906	8.12.1937
Wagner Jeanne-Barbe-Emilie, épouse Husson Ernest-Alphonse	Diekirch	Diekirch	2. 9.1912	5. 6.1937
Wahl Yvonne, épouse Neidinger François-Xavier	Kleinmacher	Kleinmacher	20.12.1907	20. 5.1937
Waltzing Suzanne-Madeleine, épouse Delpon François-Marie	Luxembourg	Rollingergrund	3. 9.1910	13.11.1937
Wanderscheid Marie, épouse Bertolini Guido-Verdi	Esch-s.-Alz.	Schiffflange	2.12.1919	9. 4.1937
Warken Marie-Marguerite, épouse Hartmann Gaspard	Esch-s.-Alz.	Merttert	18. 4.1885	27.11.1937
Weber Catherine-Barbe-Marie, épouse Körnig Frédéric	Bonnevoie	Luxembourg	6. 8.1912	6. 2.1937
Weiler Marie-Rosalie, épouse Hermann Maurice	Bettembourg	Bettembourg	9.10.1910	3. 4.1937
Wengler Elise, épouse Schuler Emile	Dudelange	Marbourg (Allemagne)	7. 9.1913	31. 8.1937
Werer Rose-Anne, épouse Sommayilla Rino-Joseph	Luxembourg	Arlon	7.10.1912	24. 3.1937
Weyer Catherine-Elisabeth, épouse Fero Jacques	Grevenmacher	Grevenmacher	23.10.1915	11. 8.1937
Winandy Elise, épouse Swiontek Léon	Rodange	Pétange	15. 2.1913	26. 2.1937
Wolff Catherine, épouse Gérrouville André-Victor	Rodange	Rodange	2. 8.1902	20. 8.1937
Zwanck Anne-Maire, épouse Albus Gabriel	Luxembourg	Vianden	25. 1.1908	30. 7.1937

Relevé des personnes qui ont opté en 1937 pour la nationalité luxembourgeoise.

Option prévue par les art. 6 à 8 de la loi du 23 avril 1934.

Noms et prénoms 1	Résidence 2	Lieu et date de naissance 3	Date de l'option 4	Date à la- quelle l'op- tion sort ses effets 5
Adler David	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 24.10.1917	25. 5.1937	3.11.1937
Albume Catherine	Müllendorf-Steinsel	Rumelange 4. 6.1916	25. 7.1937	7.12.1937
Amattini Adèle-Esterina	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 3. 4.1916	25.11.1937	22. 2.1938
Bassani Gilberte-Jeanne	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 16. 1.1916	13. 8.1937	27. 1.1938
Bauschleid Emile	Lamadelaine	Niedercorn 25. 3.1918	27. 8.1937	3.11.1937
Bauschleid Michel	Lamadelaine	Niedercorn 25. 3.1918	27. 8.1937	3.11.1937
Bianchy Louise-Jeanette	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 18. 5.1917	11.10.1937	2.12.1937
Bianchy Pierre-Roger	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 8.10.1919	11.10.1937	19. 1.1938
Böhler Théodore-Gustave	Merl	Merl 11. 1.1918	2. 7.1937	9.11.1937
Bonaria Irme-Geneviève	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 30. 1.1916	5. 2.1937	9. 4.1937
Breda Pierre	Schiffflange	Esch-s.-Alz. 21. 7.1916	21. 7.1937	19. 1.1938
Buzzetti Lucien	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 20. 8.1916	26. 8.1937	9.11.1937
Casali Armand	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 29. 1.1916	5. 2.1937	1.12.1937
Clesse Nicolas-Lucien	Obercorn	Obercorn 21. 6.1916	16. 2.1937	12. 4.1937
De Marchi Mélanie	Dudelange	Dudelange 6. 3.1916	7. 3.1937	10. 5.1937
Diederich Anne-Marie	Bollendorf-Pont	Bollendorf-Pont 16. 2.1919	16.10.1937	14. 3.1938
Diederich Antoine-Joseph	Hubertushof-Feulen	Hubertushof 3. 2.1919	12. 4.1937	21. 9.1937
Diederich Nicolas-Aloyse	Hubertushof-Feulen	Hubertushof 18. 2.1917	12. 4.1937	21. 9.1937
Doerfel Louis-François	Niederwiltz	Schiffflange 21. 7.1917	18. 2.1937	21. 7.1937
Falkner Henri	Soleuvre	Ste. Marie-aux-Chênes (Moselle) 21. 3.1917	23. 8.1937	13.12.1937
Farenzona Angelo	Dudelange	Dudelange 28. 7.1916	31. 7.1937	17. 9.1937
Frigo Albino-Guerrino	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 27.12.1916	28.12.1937	8. 3.1938
Gosselding Eugène	Lamadelaine	Arlon 14. 5.1918	18. 6.1937	11. 9.1937
Haag Suzanne	Schiffflange	Algrange (Moselle) 21.10.1916	16. 7.1937	18. 3.1938
Hurth Adolphe	Ellange	Ellange 16.11.1917	24. 6.1937	22. 9.1937
Karpen Thérèse-Catherine	Hollerich	Hollerich 11. 5.1916	19. 4.1937	18. 6.1937
Keiser René-François-Jean-Baptiste	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 5.10.1918	4. 6.1937	15. 3.1938
Kickert Hubert	Dudelange	Dudelange 22. 7.1918	11. 6.1937	25. 8.1937
Kirsch Victor	Kayl	Kayl 12. 5.1918	27. 5.1937	26. 8.1937
Kreuter Frédéric-Michel	Dudelange	Dudelange 11.10.1918	3. 3.1937	8.10.1937
Krudewig Marie-Thérèse-Hubert- Gertrude	Luxembourg	Arsdorferhof-Sanem 11.10.1917	5. 5.1937	3. 7.1937
Levy Edgard	Hollerich	Hollerich 2. 2.1919	3. 2.1937	20.10.1937
Link Antoine-Paul	Obercorn	Niedercorn 24. 2.1917	16. 2.1937	25. 8.1937
Locick Jean	Esch-s.-Alz.	Kayl 23. 4.1919	30. 6.1937	14.12.1937
Loehr Ferdinand-François	Dudelange	Dudelange 13. 8.1919	21. 8.1937	3.11.1937
Mancini Anne	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 20. 8.1916	30. 8.1937	27.12.1937
Mattachini Antoine-Louis	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 28. 4.1716	29. 5.1937	2. 8.1937
Pappone Adolphe-Léon	Esch-s.-Alz.	Holborn (Londres) 16.12.1915	11.10.1937	22. 2.1938

1	2	3	4	5	
Putz Paul	Clerveaux	Clerveaux	4. 1.1917	10. 2.1937	23. 2.1938
Rausch Jean-Henri	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz.	26.11.1918	16. 3.1937	30. 7.1937
Reifenberg Augustine-Jeanne	Hollerich	Merl	9. 9.1918	3. 9.1937	5.11.1937
Riva Rinaldo	Bettembourg	Dudelange	8.10.1916	9.10.1937	2. 3.1938
Scharf Max-Oscar	Belvaux	Belvaux	29. 4.1918	22. 2.1937	21. 4.1937
Schillinger Edouard-Pierre	Luxembourg	Weimerskirch	2.10.1917	4. 2.1937	5. 3.1938
Steimetz Mathias-Pierre	Bollendorf-Pont	Bollendorf-Pont	15.11.1916	13.10.1937	9.12.1937
Stœhr Mélanie-Marie	Belvaux	Esch-s.-Alz.	25. 7.1919	20. 8.1937	20.11.1937
Thal Laure-Hilde	Luxembourg	Esch-s.-Alz.	7. 4.1916	14. 7.1937	25.10.1937
Turcitu Pierrina	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz.	8. 4.1916	6. 8.1937	3.11.1937
Wagner Cecile	Bonnevoie	Heinerscheid	4. 3.1918	9. 1.1937	27.10.1937
Zepp Jean-Nicolas	Rollingergrund	Luxembourg	9. 6.1918	12. 5.1937	23. 7.1937
Zitta Kurt-Charles-Frédéric	Luxembourg	Salzburg (Autriche)	14. 2.1918	29. 6.1937	23. 8.1937

Relevé des personnes qui ont recouvré en 1937 la nationalité luxembourgeoise.

I. — *Par autorisation de rentrer (art. 25 al. 1^{er} de la loi du 23 avril 1934).*

Noms et prénoms	Résidence	Lieu et date de naissance	Date de l'arrêté grand-ducal	Date de la déclaration
1	2	3	4	5
Kremer Jean-Victor	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 14. 4.1872	10. 3.1937	16. 3.1937
Trausch Jeanne-Delphine, épouse	Luxembourg	Luxembourg 13. 2.1876	26. 3.1937	7. 5.1937
Witry Théodore-Michel	Luxembourg	Rollingen (Mersch) 12.11.1871	26. 3.1937	7. 5.1937

II. — *Par déclaration prévue par l'art. 25 al. 2 de la loi du 23 avril 1934.*

Noms et prénoms	Résidence	Lieu et date de naissance	Date de la déclaration	Date à laquelle la déclaration sort ses effets
1	2	3	4	5
Bornheim Adélaïde-Sophie, veuve Kitzerow Charles-Armand-Alwin	Hollerich	Luxembourg 16.12.1876	22. 9.1937	12. 1.1938
Dupont Joséphine, veuve Sassenrath Charles	Esch-s.-Alz.	Algrange (Moselle) 11.11.1892	2. 7.1937	16.10.1937
Engel Léonie-Marguerite, veuve Gille Pierre-Emile	Soleuvre	Soleuvre 2. 8.1900	11. 8.1937	1.12.1937
Feltz Catherine, veuve Werner Jacques	Remich	Remich 22.11.1870	28. 1.1937	26. 4.1937
Ginter Marie-Elisabeth, veuve Fedick Claude	Larochette	Larochette 9.10.1875	16. 3.1937	18. 6.1937
Herber Marie, veuve Weber Nicolas	Erpeldange-Diekirch	Erpeldange 11. 2.1874	19. 6.1937	2. 8.1937

1	2	3	4	5	
Hohengarten Joséphine, veuve Pescé Jean-Baptiste-François de Jérôme	Luxembourg	Luxembourg	13. 3.1862	13. 7.1937	19. 8.1937
Imbert Marie, veuve Sulimma Adam, dit Adolphe	Weimerskirch	Weimerskirch	30. 6.1887	1. 2.1937	30. 3.1937

Relevé des personnes qui ont renoncé en 1937 à la nationalité luxembourgeoise.

Noms et prénoms 1	Résidence 2	Lieu et date de naissance 3	Date de la déclaration 4
Battisti Anne, épouse Kremer Jean-Pierre	Differdange	Sarreguemines 23. 4.1912	3.11.1937
Mohrbach Anne-Marie, épouse Schmitz Jean-Gustave	Luxembourg	Metz 24. 3.1917	20. 5.1937
Stéger Charlotte-Clemence, épouse Verlaine Emile-Jean-Jos.	Lasauvage	Lexy (Meurthe et Mos.) 5. 9.1913	4. 3.1937

Relevé supplémentaire des personnes qui ont opté de 1934 à 1936 incl. pour la nationalité luxembourgeoise.

Option prévue par les articles 6 à 8 de la loi du 23 avril 1934.

Noms et prénoms 1	Résidence 2	Lieu et date de naissance 3	Date de l'option 4	Date à la- quelle l'op- tion sort ses effets 5
Becker Clément	Neidhausen	Neidhausen 28. 2.1917	30.12.1935	3. 3.1938
Clesse Joseph	Oberwampach	Oberwampach 17.10.1915	24. 3.1935	23.12.1937
Ersch Jean-Baptiste	Michelbrouch	Michelbrouch 3. 8.1917	1. 7.1936	2. 6.1937
Geditz Joseph-Gaspard	Pintsch	Weicherdange 7. 3.1916	12. 5.1934	4. 6.1937
Hilbert Marie	Bollendorf-Pont	Bollendorf-Pont 30. 4.1918	11. 6.1936	11. 8.1937
Hinkel Urbain	Steinheim-Rosport	Steinheim 16. 8.1918	12. 9.1936	17. 7.1937
Karpen Alice-Marie	Gasperich	Esch-s.-Alz. 4. 3.1917	20. 7.1936	19. 8.1937
Lise Joseph-Antoine	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 6. 5.1913	18. 3.1935	26.10.1937
Mach Rodolphe-Pierre	Echternach	Echternach 6. 8.1918	12. 8.1936	14. 8.1937
Meniger Marie-Françoise	Clervaux	Clervaux 25. 3.1918	14.10.1936	25. 1.1938
München Chrétien	Hollerich	Differdange 16. 5.1916	18. 2.1936	30.12.1937
Mutelt Marie-Anne, épouse Weber Charles	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz. 2.10.1917	9. 7.1936	18. 2.1938
Redondo Paul	Schiffange	Schiffange 23. 5.1918	25. 5.1936	1. 7.1937
Reichsmalen Martin-Wendel	Hespérange	Walferdange 23. 8.1916	11. 3.1936	19. 6.1937
Reichsmitt Rodolphe	Luxembourg	Luxembourg 1. 4.1918	30. 6.1936	1. 6.1937
Reber Pierre	Bettel-Fouhren	Bettel 19.12.1914	6.12.1934	12. 7.1937
Repp Marie-Marguerite	Luxembourg	Dortmund 24. 9.1912	3. 5.1934	1. 6.1937

Relevé supplémentaire des personnes qui ont opté en 1934 et 1935 pour la nationalité luxembourgeoise.

Option prévue par les art. 6 à 8 et 32 de la loi du 23 avril 1934.

Noms et prénoms 1	Résidence 2	Lieu et date de naissance 3	Date de l'option 4	Date à laquelle l'option sort ses effets 5
Burkardt Catherine, épouse Orth Pierre	Esch.-s.-Alz.	Luxembourg 22.10.1892	30. 4.1935	14. 9.1937
Cussac Roger-Jean	Echternach	Paris (XVI ^o) 15. 2.1899	26. 3.1935	30. 9.1937
Erfkemper Elise, épouse Schmitt Georges	Esch.-s.-Alz.	Vichten 13. 7.1894	14. 4.1935	2. 9.1937
Pecchioni Hermine, épouse Raglewski Jacques	Obercorn	Obercorn 18.12.1911	9. 1.1935	28. 7.1937
Verscheure Jean	Huldange	Huldange 5. 7.1899	23. 2.1935	10. 9.1937
Verscheure Pierre	Huldange	Huldange 15. 2.1897	23. 2.1935	10.11.1937
Wagner Pierre-Joseph	Arsdorf	Pratz 6. 7.1886	23. 2.1935	17. 6.1937
Zimmer Marie	Remich	Thionville 16. 7.1889	25. 4.1935	22.11.1937

Relevé supplémentaire des Luxembourgeoises de naissance qui ont fait en 1936 la déclaration pour conserver la nationalité luxembourgeoise en vertu de l'art. 24, n° 3 de la loi du 23 avril 1934.

Noms et prénoms 1	Résidence 2	Lieu et date de naissance 3	Date de la déclaration 4
Becker Marie-Louise, épouse Muller Charles-Henri	Schifflange	Esch.-s.-Alz. 14. 3.1916	29. 8.1936
Cierniack Marie-Marguerite, épouse Rockenbach Aloyse	Schifflange	Schifflange 29. 6.1919	28.11.1936
Martin Marcelle-Madeleine, épouse Portha Alphonse-Joseph	Schifflange	Bettembourg 18. 4.1917	28.12.1936
Meyer Renée-Rosalie, épouse Hayum Léon	Remich	Remich 7. 6.1914	17. 7.1936
Page Anne, épouse Goffinet Louis-Lucien	Schifflange	Eil 24. 7.1893	24. 8.1936
Putz Amélie-Catherine, épouse Grassini Risoluto	Schifflange	Weimerskirch 27. 1.1920	14.12.1936
Siebenbour Marie, épouse Linster Jean-Pierre	Kleinmacher	Kleinmacher 11. 3.1899	27.12.1936
Sternberg Grete-Auguste, épouse Schneider Hans-Armand	Luxembourg	Luxembourg 15.10.1911	27. 3.1936
Wehr Catherine-Marguerite, épouse Hensel Pierre-Jean-Camille	Ettelbruck	Ettelbruck 12. 9.1913	3.10.1936

Avis. — Consulats. — L'exequatur a été accordé par le Conseil Fédéral Suisse à M. Pierre *Simonin*, qui par arrêté grand-ducal du 7 février 1938 a été nommé Consul honoraire du Grand-Duché à Berne avec juridiction sur le canton de Berne.

Le Gouvernement Roumain a accordé l'exequatur à M. Jean-Baptiste *Duhr*, nommé Vice-Consul honoraire du Grand-Duché à Bucarest par arrêté grand-ducal du 30 novembre 1937. — 8 avril 1938.

Avis. — Notariat. — Conformément aux dispositions de l'ordonnance royale-grand-ducale du 3 octobre 1841 sur le notariat, M^e Pierre *Metzler*, notaire à Vianden, a été désigné comme dépositaire définitif des minutes et répertoires de M^e Ferdinand *Hanff*, notaire à Useldange. — 4 avril 1938.

Avis. — Société des Nations. — Un poste de fonctionnaire chargé de la radiodiffusion est vacant à la section d'information du Secrétariat de la Société des Nations.

Les candidats devront être âgés de 23 ans au moins et de 35 ans au plus. Ils devront remplir les conditions suivantes :

1^o Instruction secondaire complète et de préférence, formation universitaire ;

2^o Expérience pratique du travail dans un studio de radiodiffusion, notamment en matière de préparation de conférences et de bulletins d'information. Les candidats devront autant que possible avoir une bonne voix de speaker ; toutefois, les connaissances techniques concernant le fonctionnement des appareils de radiodiffusion ne sont pas indispensables ;

3^o Connaissance parfaite de l'une des deux langues officielles de la Société (anglais et français) et aptitude à bien rédiger dans cette langue ; bonne connaissance pratique de l'autre langue officielle.

Les demandes des candidats, accompagnées de leur curriculum vitae détaillé et d'attestations émanant de personnes qui ont pu juger de leur travail, devront parvenir au Bureau du Personnel du Secrétariat de la Société des Nations, à Genève, le 30 avril 1938 au plus tard.

De plus amples détails sur les fonctions attachées à ce poste, sur les conditions d'engagement et de rémunération, seront fournis par le Ministère des Affaires Etrangères aux personnes dûment qualifiées que cette vacance pourrait intéresser. — 6 avril 1938.

Accord de transfert du 24 août 1937.

(Mémorial du 13 novembre 1937.)

**AVIS AUX EXPORTATEURS DE MARCHANDISES BELGES OU LUXEMBOURGEOISES
EN ROUMANIE.**

I. Par suite de la conclusion, le 14 mars 1938, de stipulations nouvelles avec la Roumanie, le transfert du montant des factures visées par l'Office de compensation belgo-luxembourgeois et afférentes à des exportations de marchandises belges ou luxembourgeoises en Roumanie sera assuré dorénavant dès l'échéance, par la Banque Nationale de Roumanie : dans le cas où les disponibilités résultant de l'application du chiffre 2 de l'article III de l'Accord de transfert du 24 août 1937 seraient insuffisantes, elle effectuera le transfert par prélèvement sur ses propres avoirs en devises libres.

II. L'Office de compensation belgo-luxembourgeois n'apposera, dans les limites des contingents trimestriels d'importation en Roumanie, son visa sur la copie des factures d'exportations dans ce pays que sur présentation de l'attestation roumaine (« Dovada ») qui sera désormais requise pour toute marchandise belge et luxembourgeoise à importer en Roumanie.

Avis. — Fièvre aphteuse.

Les zones prophylactiques établies par décision du 1^{er} avril 1938, sont modifiées et resp. complétées comme suit :

CANTON DE CAPELLEN.

Zones d'interdiction :

Gœtzingen : la maison Eug. Lisse ;
Gœblange : la maison Thilges-Neumann ;
Hivange : les maisons Kerschen fr. et sœurs, J. Diderrich ;
Mamer : les maisons Em. Hemes, Schmitz-Beringer, Nic. Jung, P. Hoffeld, Jos. Stoltz, Jacq. Michaelis ;
Kœrich : la maison Evrard-Kieffer, Mich. Gengler ;
Holzem : la maison Nic. Ruden ;
Nospelt : les maisons Bonifas-Weisgerber, P. Krier ;
Clemency : la maison Math. Koster.

Levée — L'interdit est levé au profit des étables J.-P. Everard, Veuve Bernardy, A. Portzemer, Veuve Moes-Lux, à *Kœrich* ; Nic. Welter, André Mousel, Jacq. Linsen et Jos. Rodenbourg, à *Holzem* ; P. Elcheroth, J.-P. Elcheroth, N. Theis, Jos. Pœckes, Ch. Hemmer et Alph. Marx, à *Kehlen* ; Frantz frères, à *Reckange-s.-M.*

CANTON DE CLERVAUX.

Zones d'interdiction :

Deyfeld : la maison Reff ;
Lullange : les maisons Felten, Piron et Schmitz ;
Hoffelt : les maisons F. Siebenaler, J. Keup et Vinc. Meyers ;
Holler : la maison Bœver ;
Breitfeld : la maison Flick ;
Weiswampach : les maisons Kaulmann, Zenners, Schroeder, Thinnes, Reuland, Kreis, Heintz, Fellens, Kneip, Schweigen-Koob, Nic. Foog, Lis, Reuter, Heintz-Krier et Schweigen ;
Hupperdange : les maisons Veuve Dimmer, J.-P. Willmes, Chrét. Thielen ;
Dorscheid : la maison Nic. Kneip.

Zones d'observation intensifiée :

Holler : les maisons Duhr, Ballmann et Molitor ;
Weiswampach : de la maison Kaulmann jusqu'au bureau des postes ; et sur la route de Diekirch à Stavelot des maisons Phil. Schmitz à gauche et Steffes-Alff à droite jusqu'au café Post-Coles et la maison N. Delvaux.
Dorscheid : la partie intérieure du village.

Zones d'observation simple :

Les parties restantes des localités de *Deyfeld*, *Lullange*, *Hoffelt*, *Breitfeld*, *Weiswampach*, *Hupperdange* et *Dorscheid*.

CANTON D'ECHTERNACH.

Zones d'interdiction :

Christnach : les maisons Hilger sœurs, Prim, J.-P. Koch, Albert Putz, Flor. Puraye et Nic. Wewer.
Waldbillig : les maisons Hary-Putz, Em. Lies, Veuve Koppes et Arth. Funck.

Zone d'observation intensifiée :

La partie restante de *Christmach* et de *Waldbillig*.

Zones d'observation simple :

Marscherwald et *Freckeisen*.

Levée. — L'interdit est levé au profit des étables J. Schleich, C. Dondelinger, Veuve Mehlen, J.-P. Hansen, Aloyse Feltgen, Welter-Schummer, Nic. Neu, Gutenkauf Marcel, Prommenschenkel, Veuve Meyers et Wolter, à *Christmach*.

Les localités de *Colbette* et de *Breitweiler* sont déclarées indemnes de fièvre aphteuse.

CANTON D'ESCH-s.-ALZ.

Zones d'interdiction :

Les localités de *Pissange*, *Reckange-s.-M.*, *Pontpierrre*, *Mondercange* et *Bergem*.

Zones d'observation intensifiée :

Les localités de *Livange* et de *Huncherange*.

Zones d'observation simple :

Les localités de *Sanem*, *Soleuvre*, *Belvaux*, *Ehlerange*, *Limpach*, *Ehlinge-s.-M.*, *Obercorn*, *Schijflange*, *Bivange*, *Burange* et *Aspell*.

CANTON DE DIEKIRCH.

Zones d'interdiction :

Bastendorf : les maisons Dedesch, Bastendorf frères et Gieres-Reding à Selz.

Levée. — *Ingeldorf* et *Erpeldange* ne feront plus partie d'une zone prophylactique.

CANTON DE GREVENMACHER.

Zones d'interdiction :

Gostingen : les maisons Eug. Kaufmann, François Ries et J.-P. Weyrich ;

Olingen : les maisons Mich. Welter, J.-P. Kass, Marcel Karges, Steffes-Wagner, Wildgen frères. J.-P. Lahr, Mich. Haas et J. Wahl ;

Betzdorf : l'Institut St. Joseph et la maison Hoffmann-Loschetter ;

Mensdorf : la maison J. Konsbruck-Eyschen.

Zones d'observation intensifiée :

La partie restante de la localité d'*Olingen* ;

Betzdorf, à partir de la maison Hoffmann-Loschetter jusqu'à la maison Diderich inclusivement ;

Mensdorf, à partir de la maison Math. Schiltz jusqu'au café Bohler inclusivement.

Zones d'observation simple :

Les localités de *Niederdonven*, *Wecker*, *Wormeldange* et les parties restantes des localités de *Gostingen*, *Olingen*, *Betzdorf* et *Mensdorf*.

Levée. — L'interdit est levé au profit de l'étable J.-P. Altman à *Olingen*. La localité d'*Ehmen* est déclarée libre de la fièvre aphteuse.

CANTON DE LUXEMBOURG.

Zones d'interdiction :

Alzingen : la maison Jos. Becker ;
Strassen : la maison Hemmer ;
Cessange : les maisons Entinger, Mousel, Theisen, Kerschen-Claus, N. Lorang, Magar, Lallemand, Nieder-corn et Franck ;
Rameldange : les maisons Wagner et Nittels ;
Bertrange : les maisons J.-P. Elter, Welter-Hilger, Veuve Hames, Wurth-Huperich, J.-P. Krier, P. Fonck, Nic. Reuter, Vve Glangé, Hilger-Molitor et Theisen-Krier.
Schrassig : la maison J.-P. Fohl ;
Bonnevoie : la maison Kahn Robert ;
Gasperich : Meyers, Veuve Bintener ;
Neu-Schuttrange : les maisons Schmit, Hoffmann-Mangen, Thirot, Fischer ;
Vieux-Schuttrange : la maison Hoffmann-Hoffmann ;
Fentange : la maison Joachim.

Zones d'observation simple :

Schrassig, *All-* et *Neu-Schuttrange*, *Rameldange*, *Bertrange*, *Cessange*, l'ancienne section de *Gasperich*, l'ancienne section de *Bonnevoie*, *Alzingen*, *Fentange* et *Strassen*.

Levée. — L'interdit est levé au profit des étables Wester et Schiltz, à *Alzingen* ; Hommel à *Oetrange* ; Thommes frères, Stammel, J.-B. Lorang, Juncker, Hansen Bernard, à *Cessange* ; Bohler, à *Neu-Schuttrange*, Thiry, Bertrang à *Oberanven* ; Thommes à *Schrassig* et Kill à *Weimerskirch*.

CANTON DE MERSCH.

Zones d'interdiction :

Heffingen-Steinborn : les maisons Weyrich, Fliess P., Rassel, Veuve Schaaf, Dimmer-Kneip, Seiler J.-P. Rievers J.-P., Wagner et Giver-Kirsch ;
Lorentzweiler : la maison François Roller ;
Cruchten : toute la localité.

Zones d'observation intensifiée :

Lorentzweiler : la route de Blaschette, la rue dite « an der Sperr », le bout de rue allant de la maison Wanderscheid-Seil jusqu'à la maison Hilbert et de la maison Hilbert jusqu'à la ruelle dite Kirchegessel.

Levée. — L'interdit est levé au profit de la maison de retraite (Altersheim) à *Bofferdange*.

CANTON DE REDANGE.

Levée. — *Nœrdange* est déclaré indemne de stomatite aphteuse.

CANTON DE REMICH.

Zone d'interdiction :

Dalheim : les maisons Pierre Michels, Godf. Zey, Bour sceurs.

Zones d'observation intensifiée :

Dalheim : la rue principale depuis la maison Pierre Ernst jusqu'à la maison Jean Ernst.

Zones d'observation simple :

La partie restante de la localité, *Schleymühle* et *Heidscheuerhof*.

Levée. — L'interdit est levé au profit de l'étable Pierre Ernst à *Dalheim*.

CANTON DE VIANDEN.

Zones d'interdiction.

Longsdorf et Valeriusshof.

Zones d'observation simple :

Fouhren, Bettel et à Hoscheiderhof les étables Jourdain et Gross.

Levée. — Sont déclarés libres les fermes Oth et Biren à *Hoscheiderhof, Nachmanderscheid et Walsdorf.*

8 avril 1938.

Avis. — Sociétés locales agricoles. — Conformément à l'art. 2 de la loi du 27 mars 1900, la société locale agricole de Feulen-Haut a déposé au secrétariat communal de Feulen l'un des doubles de l'acte d'association, sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les nom, profession et domicile des administrateurs et de tous les associés. — 29 mars 1938.

— Conformément à l'art. 2 de la loi du 27 mars 1900, la société locale agricole de Hemstal-Zittig a déposé au secrétariat communal de Bech l'un des doubles de l'acte d'association, sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les nom, profession et domicile des administrateurs et de tous les associés. — 29 mars 1938.

— Conformément à l'art. 2 de la loi du 27 mars 1900, la société d'élevage de Bilsdorf a déposé au secrétariat communal d'Arisdorf l'un des doubles de l'acte d'association sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les nom, profession et domicile des administrateurs et de tous les associés. — 30 mars 1938.

Avis. — Laiteries coopératives. — Conformément à l'art. 2 de la loi du 27 mars 1900, la laiterie coopérative de Bilsdorf a déposé au secrétariat communal d'Arisdorf l'un des doubles de l'acte d'association sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les nom, profession et domicile des administrateurs et de tous les associés. — 30 mars 1938.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce de Luxembourg et de Diekirch pendant le mois de mars 1938.

N° d'ordre	Nom du failli	Date du jugement	Juge-commissaire	Curateur	Date de déclaration de créance	Date de vérification des créances
------------	---------------	------------------	------------------	----------	--------------------------------	-----------------------------------

A. — *Luxembourg.*

1	Kaudy-Krier Michel, commerçant à Luxembourg.	5.3.38.	M. Calteux.	M ^e Barblé.	25.3.38.	4.4.38.
---	--	---------	-------------	------------------------	----------	---------

B. — *Diekirch.*

2	Cornély Théodore, commerçant à Troisvierges.	25.3.38.	M. Treinen.	M ^e Origer.	12.4.38.	26.4.38.
---	--	----------	-------------	------------------------	----------	----------

4 avril 1938.

Avis. — Service sanitaire. — Le jury d'examen chargé de la délivrance des diplômes de sage-femme en 1938 se réunira du 25 au 30 avril 1938 dans une des salles de l'École d'accouchement de l'Etat, à Luxembourg, route d'Arlon, à l'effet de procéder à l'examen des élèves-sages-femmes ci-après désignées, à savoir :

- 1^o *Antony Marguerite*, de Pratz,
- 2^o *Gils Anne*, de Merscheid (Putscheid),
- 3^o *Haan Catherine*, de Michelau,
- 4^o *Hermes Eve*, de Walhausen,
- 5^o *May Marie*, de Brandenbourg,
- 6^o *Mayer Suzanne*, d'Eich,
- 7^o *Majerus Christine*, de Rollingergrund,
- 8^o *Siebenaler Elise*, de Hoscheid-Dickt.

L'examen écrit pour toutes les élèves aura lieu le lundi 25 avril 1938, de 15 à 18 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit :

pour les élèves *Antony Marguerite*, *Gils Anne*, *Haan Catherine* et *Hermes Eve*, au mardi, 26 avril 1938 à partir de 14 heures ;

pour les élèves *May Marie*, *Mayer Suzanne*, *Majerus Christine* et *Siebenaler Elise*, au samedi, 30 avril 1938, à partir de 14 heures. — 7 avril 1938.

Avis. — Service sanitaire.

Tableau des maladies contagieuses observées dans les différents cantons du 1^{er} au 31 mars 1938.

N ^o d'ordre.	Cantons.	Fièvre typhoïde.	Fièvre paratyphoïde.	Diphtérie.	Coqueluche.	Scarlatine.	Variole.	Affections puerpérales.	Méningite infectieuse.	Dysenterie.	Encéphalite éthérbargique.	Tuberculose Décat.	Rougeole.	Polio-myélite antérieure aiguë.	Trachome.
1	Luxembourg-ville	—	—	1	—	2	—	—	—	—	—	3	2	—	—
2	Capellen	—	—	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Esch	—	—	5	—	3	—	—	—	—	—	1	41	—	—
4	Mersch	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
5	Clervaux	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Diekirch	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
7	Redange	—	—	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Wiltz	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
9	Echternach	—	—	9	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
10	Grevenmacher	—	—	8	2	1	—	—	—	—	—	—	10	—	—
	Totaux...	—	—	29	4	9	—	—	—	—	—	8	53	—	—

2 avril 1938.

Avis. — Règlement communal. — En séance du 20 janvier 1938, le conseil communal de Bœvange-s.-Atterf a édicté un règlement sur les lavoirs publics. — Le dit règlement a été dûment publié. — 2 avril 1938.

**3^e Relevé des permis de chasse délivrés pour l'année de chasse 1937-1938
jusqu'à la date du 22 février 1938 inclusivement.**

N° du permis	Nom et prénoms du titulaire	Domicile	N° du permis	Nom et prénoms du titulaire	Domicile
1751	Reuter Pierre	Wormeldange.	1766	Holstein François-Jos.	Differdange.
1752	Poos Nicolas	Steinfort	1767	Gørgen Guill.	Steinsel.
1753	Moia Joseph	Esch-s.-Alz.	1768	Konsbruck Gilly	Luxembourg.
1754	D ^r Willems Aloyse	Ettelbruck.	1769	Wolff André	id.
1755	Jaminet J.-P.	Claushof.	1770	Nesser Henri	Roodt-s.-Syr.
1756	Schmit Théodore	Luxembourg.	1771	Nennig Emile	Luxembourg.
1757	Godchaux Tony	id.	1772	Israel Sosthène	Schleifmühl.
1758	Husting Jean	Steinsel.	1773	Schweitzer Nicolas	id.
1759	Adam Nicolas	Wormeldange.	1774	Bohr Pierre	Audun-le-Tiche.
1760	Læs Joseph	Grümelscheid.	1775	Welfring Alphonse	Gilsdorf.
1761	Groff Robert	Esch-s.-Alz.	1776	Braun Jean	Schweich.
1762	Richter Jacques	Lullange.	1777	Neuman Jean	Weiswampach.
1763	Wahl Pierre	Luxembourg.	1778	Colbette J.-P.	Marcherwald.
1764	Mantz Pierre	id.	1779	Thibert Edouard	Dondelange.
1765	Schmit J.-P.	Clervaux.			

Emprunts communaux. — Tirage d'obligations.

Commune de Rumelange.

Emprunt de 1.100.000 fr. de 1935.

Date de l'échéance : 1^{er} avril 1938.

Numéros sortis au tirage, titres de 1.000 fr. :

19, 39, 43, 94, 162, 177, 179, 181, 183, 269, 295, 335, 377, 397, 482, 528, 578, 651, 657, 694, 870, 882, 888, 890, 933, 968, 1049.

Le service de l'emprunt se fait aux guichets de la Banque Ardennaise de Crédit agricole, à Troisvierges.
— 4 avril 1938.

Avis. — Assurances. — En exécution de l'art. 14 de la loi du 16 mai 1891, concernant la surveillance des opérations d'assurances, la Compagnie d'assurances « Union et Prévoyance » avec siège social à Bruxelles, représentée dans le Grand-Duché par son mandataire général M. André *Widung*, demeurant à Luxembourg, a demandé la restitution de son cautionnement déposé dans la Caisse de l'Etat en garantie de ses opérations dans la branche « Vol » pour le motif qu'elle renonce à toute activité dans la dite branche dans le Grand-Duché.

Des oppositions éventuelles à la libération du cautionnement de la Compagnie « Union et Prévoyance » devront être présentées au Gouvernement (Division des Finances) dans le délai de six mois au plus tard.
— 1^{er} avril 1938.